

Oupeye, le 18/05/2026



Amenagement du territoire
urbanisme@oupeye.be

Compte bancaire :
BE67 7320 0995 5887

Nos Réf. : AT/2026.243

Vos Réf. :

2260464/NB

Monsieur Rembert VAN BAEL

Notaire

Graanmarkt, 1

3700 Tongres

Monsieur le Notaire,

En réponse à votre demande d'informations réceptionnée en date du 07 mai 2026, vous trouverez, en annexe, l'avis du Collège relatif à votre demande d'informations notariales.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Notaire, l'expression de notre considération distinguée.

PAR LE COLLEGE,

Le Directeur Général,

P. BLONDEAU



le Bourgmestre,
Pour l'Echevinat de l'Urbanisme,

S. FILLOT

6. Le bien est :

- ~~• Situé dans un périmètre de site à réaménager, de réhabilitation paysagère et environnementale, de remembrement urbain, de revitalisation urbaine ou de rénovation urbaine visés respectivement aux articles D.V.1, D.V.7, D.V.9, D.V.12 ou D.V.13 du Code ;~~
- ~~• Inscrit sur la liste de sauvegarde visée à l'article 192 du Code Wallon du Patrimoine (Patrimoine Culturel Immobilier) ;~~
- ~~• Classé en application de l'article 196 du Code wallon du Patrimoine ;~~
- ~~• Situé dans une zone de protection visée à l'article 209 du Code Wallon du Patrimoine ;~~
- ~~• Concerné par la carte archéologique ;~~
- ~~• En zone pêche à la Banque de Données de l'État des Sols (BDES).~~

7. Le bien est raccordable à l'égout public ;

Le bien bénéficie d'un accès à une voirie suffisamment équipée en eau, électricité, pourvue d'un revêtement solide et d'une largeur suffisante compte tenu de la situation des lieux .

8. En ce qui concerne les articles D.IV.57 2° à 4°, suivant les informations en notre possession et à notre connaissance :

Le bien **n'est pas concerné par un aléa d'inondation par débordement / par ruissellement** au vu de la cartographie d'aléa d'inondation par débordement des cours d'eau et par ruissellement en vigueur .

Le bien est concerné par un axe de ruissellement en voirie concentré naturel situé en voirie (LIDAXES).

Le bien **ne se situe pas** dans le rayon de 200 m d'une zone visée par l'article D.IV.57 – 2° du CoDT (SEVESO) .

~~Un puits de mine existerait près du bien. Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser à la Direction des Risques Industriels, Géologique et Miniers (DRIGM), Service géologique de Wallonie, Avenue Prince de Liège 15 à 5100 Namur.~~

~~Une galerie d'exhaure (xhorre noppis) traverse le bien. Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser au géologue de la Cellule Sous-Sol (District de Liège), Montagne Sainte-Walburge N° 2 à 4000 LIEGE (04/224.57.37).~~

~~Le bien se situe dans une zone où il est nécessaire de consulter la Direction des Risques industriels, géologiques et miniers avant tout projet (présence potentielle d'anciens puits de mines).~~

Le bien **ne se situe pas** dans ou à proximité d'un site Natura 2000 en application de la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature .

A Oupeye, le 18/05/2026

PAR LE COLLEGE,

Le Directeur Général,

le Bourgmestre,
Pour l'Echevinat de l'Urbanisme,



P. BLONDEAU


S. FILLOT

S. FILLOT